

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Date de
convocation :
25 janvier 2017
Date de publication
et d'affichage :
31 janvier 2017

▪ **Etaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,

▪ **Absents avec pouvoir** : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN

▪ **Absents sans pouvoir** : Philippe BERNERY

▪ **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 1 de la séance du 30 janvier 2017**RÉF/N°2017-005 : SUPPRESSION D'EMPLOI : POSTE DU RÉFÉRENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire au regard des textes suivants :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 21 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

COMPTE TENU de la demande de suppression d'emploi pour les motifs suivants :

- Diminution de la dépense.

- Restructuration interne. Conséquence de la mise en disponibilité d'un agent. Objectif structurant : recherche d'efficacité pour rejoindre la maîtrise de la dépense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- la suppression de l'emploi de Référent des services techniques à temps complet.
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Service Technique					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Référent des services techniques	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC

- d'adapter au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 31 janvier 2017

sous le n° 17-007D2017-005

(matière de l'acte : 4 Fonction Publique-1 Personnel stagiaire et titulaire de la FPT)

Accusé réception le 31 janvier 2017

Publiée le 31 janvier 2017

Document certifié conforme

Le Maire
Norbert NAUDIN

